

SEANCE DU 6 AVRIL 2010

Date de convocation : 01/04/2010

L'an deux mille dix, le 6 Avril à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROY.

Présents : Mrs ROY - CHARRON - VENDAY - LE GALL - COUSSEAU - BELEMBERT
Mmes LANDAIS - PAIRON - AIME - TOURNADE

Absents excusés : Mrs SKOWRONSKI – ANCIAES - Mmes GIRARD - MILLET

Secrétaire de séance : Mr BELEMBERT Olivier

Ordre du jour

- ✕ *Travaux de voirie - programme 2010*
- ✕ *Travaux de voirie - dégâts tempête*
- ✕ *Règlement du Service Public d' Assainissement non collectif*
- ✕ *Budget primitif 2010 - modificatif*
- ✕ *Convention avec le FDGDON*
- ✕ *Aménagement entrée de bourg - informations avancement des études*
- ✕ *Informations Diverses*
- ✕ *Questions Orales*

Approbation Procès Verbal du Conseil du 23 Mars 2010 :

Le Procès Verbal du Conseil du 23 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Travaux de voiries – Programme 2010

Sur proposition de l'adjoint à la voirie le Conseil Municipal à 9 voix pour et 1 abstention adopte le programme de réfection ci-après :

- Route de la Hutte 1 tranche
- Route du Fondreau 1 tranche
- Rue des écoles de la rue du Sablon à la rue St Nicolas
- Rue du Clos des Vignes de la rue des écoles à la rue des Vignes du Temple
- Route du Merval

ainsi que la réfection de la signalisation horizontale et demande au Maire de faire procéder à l'appel d'offre correspondant .

Travaux de voirie – dégâts tempête

Le Maire informe le Conseil que les dégâts de la tempête xynthia concernant la voirie municipale a été chiffré à un montant de 126 727,40 € HT par les services de la D.D.T.L.

Le coût de ces travaux de remise en état est hors de proportion avec le budget communal .

En conséquence, le Maire propose au Conseil :

① de demander aux services de l'Etat une aide financière pour faire face à ces dépenses exceptionnelles,

② de demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux infrastructures de voirie communale après la tempête du 28/02/2010 .

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- demande au Conseil Général l'attribution dans le cadre du programme d'aide d'urgence une infrastructure de voirie communale après la tempête de xynthia d'une subvention de 50 % du montant HT des travaux majoré de 20% au titre des petites communes,

- demande aux services de l'Etat une aide financière complémentaire pour faire face aux dépenses exceptionnelles de voirie suite à la tempête xynthia,

- demande au Maire d'établir les dossiers en conséquence, les travaux n'étant programmés qu'à l'issue de l'obtention des subventions .

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil a reporté à une prochaine séance l'adoption du règlement d'assainissement non collectif afin de permettre de l'étudier .

Budget Primitif 2010 – modificatif

Investissement

Au lieu de 502 000 € en recettes et dépenses lire 532 286,20 € en recettes et dépenses.

Convention avec le FDGDON

Le Maire expose que dans le cadre de la lutte contre les rongeurs nuisibles, la commune depuis de nombreuses années soutien l'action du FDGDON par une contribution financière en contre partie du piégeage de ces nuisibles sur le territoire communal .

Il est proposé au Conseil de reconduire notre participation pour un montant de 1 750 € .

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le FDGDON pour un montant de 1 750 € .

Aménagement entrée de bourg

Un long débat s'est instauré au sein du Conseil dans le but de déterminer les priorités entre l'aménagement de la zone d'accueil et les entrées du bourg notamment en matière de sécurité .

Il a été décidé à l'unanimité de réaliser :

➤ en priorité les aménagements des trois entrées de bourg en débutant par les effacements de réseaux et les travaux de sécurité,

➤ des travaux sommaires à proximité de la zone d'accueil afin de permettre l'installation précaire d'une zone de « chalandise » provisoire .

Fait et délibéré les jour et an que dessus

Pour copie conforme :

En Mairie, le 07/04/2010

le Maire,